

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE:**

Lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement no 308-2018 concernant un programme de revitalisation aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes**

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce cinquième (5<sup>e</sup>) jour du mois de juillet deux mille dix-huit (2018).**

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le cinquième (5<sup>e</sup>) jour du mois de juillet 2018, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 juillet deux mille dix-huit (2018).

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière